

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024

Date de reception de l'AR: 07/06/2024

048-214801870-DE_2024_029-DE

AGEDI

République Française

Département : LOZERE

Arrondissement : Mende

LES SALCES - COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du jeudi 06 juin 2024

Délibération N° DE_2024_029

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	4	4
Date de la convocation : 31/05/2024		
Pour	Contre	Abstention
4	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le six juin deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE), sous la présidence de Jean Louis VAYSSIER.

Présents : Jean Louis VAYSSIER, Charles DAUBAN, Chloé PRIETO, Jean-Christophe DELPUECH

Représentés :

Absents : Alexandre GELY, Yannick ROUX, Gaëlle TICHIT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Charles DAUBAN est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution de subvention aux associations

Monsieur le maire indique que le comité de Saint-Germain-du-Teil de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) a fait une demande de subvention auprès de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents

Décide d'attribuer une subvention de 100.00€ à la FNACA

Précise que la dépense est inscrite à l'article 65748 du budget

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance

Charles DAUBAN



le 7 juin 2024
pour extrait certifié conforme
Le Maire

Jean Louis VAYSSIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr

DE_2024_029